



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction événementiel /
Cérémonies – animations / Protocole
Tél. 04 94 36 31 88
Affaire suivie par Mme VOLPI
ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

APPEL À CANDIDATURE POUR L'EXPLOITATION DES CHALETS AU SEIN DU VILLAGE DE NOËL 2021, SITUÉ PLACE DE LA LIBERTÉ, À TOULON

• Descriptif :

À l'occasion des fêtes de fin d'année 2021, la Ville de Toulon lance un appel à candidature pour l'exploitation de **40** chalets de 6 ou 12 m², au sein du Village de Noël, situé Place de la Liberté, à Toulon, selon les conditions définies ci-après.

Dates et heures d'ouverture du Village de Noël : **du mercredi 24 novembre au vendredi 31 décembre 2021.**

• Horaires du village de Noël :

HORAIRES JOURNALIERS CLASSIQUES

- tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 10h30 à 20h30,
- les vendredis de 10h30 à 21h30,
- les samedis de 10h30 à 22h30,
- les dimanches de 10h30 à 20h00.

HORAIRES JOURS PARTICULIERS

- Vendredi 26 Novembre 2021 : 10h30 à **22h00** (*Inauguration*),
- Vendredi 24 décembre 2021 : 10h30 à **19h30** (*Veille de Noël*),
- Samedi 25 Décembre 2021 : **15h30** à 20h30 (*Noël*),
- Vendredi 31 décembre 2021 : 10h30 à **18h30** (*Veille du Nouvel an*).

• Animations proposées par la Ville de Toulon durant le Village de Noël :

40 chalets environ animés par des exposants, artistes ou commerçants

- un manège et une luge géantes pour les enfants, crèche provençale animée, sous chapiteau,
- des décors de Noël à ciel ouvert, animés, éclairés et sonorisés,
- des animations festives (parades, clowns, spectacles, ateliers pour les enfants, animations musicales nocturnes grand public)
- un point photos avec le Père Noël,
- une boîte aux lettres pour écrire au Père Noël.

• Descriptif des chalets mis en location :

Chalets de vente au détail, mis en location par la Ville de Toulon

- > 32 chalets bois de dimensions 2 m x 3 m, soit 6 m²
- > 8 chalets bois de dimensions 2 m x 6 m, soit 12 m²

Aménagements intérieurs des chalets compris dans le prix de location :

- > porte pleine sur le côté fermant à clé,
- > ouverture en face avant par un auvent avec vérins et verrouillage intérieur et une ouverture latérale pour les chalets positionner en angle.
- > Tablettes intérieures,
- > Coffret électrique, prises électrique et éclairage intérieur.

Ville de Toulon > www.toulon.fr



• Tarif des locations :

- > 2.300 euros TTC par chalet de 6 m²
- > 4.600 euros TTC par chalet de 12 m² (pas de tarif dégressif en cas de location de plusieurs chalets)

• Articles à la vente :

- Les candidats retenus ne pourront vendre que des articles pour lesquels ils auront été sélectionnés au préalable par la Ville de Toulon,
- Les produits proposés devront impérativement avoir un lien avec les Fêtes de Noël ou les Fêtes de fin d'année,
- La Ville de Toulon se réserve le droit de faire son choix parmi les produits proposés,
- Chaque exposant aura l'obligation d'occuper le chalet qui lui a été attribué, du début à la fin du « Village de Noël » et d'y exposer UNIQUEMENT les produits ou articles qu'il a proposés et qui auront été validés dans le cadre de la sélection faite par la Direction EVENEMENTIEL / CEREMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE de la Ville de Toulon. Tous les objets exposés et en vente doivent être positionnés à l'intérieur de l'enceinte du chalet. Il ne sera toléré aucun objet exposé en dehors du chalet, à l'exception des demandes initiales formulées lors du dossier de candidature et éventuellement validées.

• Sélection et attribution des chalets :

Un comité de sélection, mis en place par la Direction EVENEMENTIEL / CEREMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE de la Ville de Toulon, aura pour mission d'examiner les candidatures reçues dans les délais impartis, afin d'attribuer les 40 chalets du « Village de Noël 2021 »

Cette attribution se fera en fonction des critères qualitatifs suivants, déterminés par la Ville de Toulon :

- **Articles originaux, authentiques ou de qualité, en lien avec les fêtes de Noël ou les fêtes de fin d'année.**

La Ville de Toulon se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité, ainsi que le nombre de participation de chaque exposant. Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à de précédentes éditions ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. De même, l'admission à une édition du « Village de Noël » n'implique pas la participation aux éditions suivantes.

• Prestations prises en charge par l'exposant (le commerçant) louant un chalet :

- Décoration intérieure du chalet sur le thème de Noël,
- Vente des produits au public,
- Réassort permanent du stock.

• Prestations prises en charge par la Ville de Toulon :

- La localisation et la mise en place de la distribution électrique et des points d'eau ;
- La mise en place des chalets, de la crèche provençale et des manèges pour enfants ;
- La gestion des toilettes mobiles mises à disposition des exposants ;
- La décoration générale du site intégrant la mise en place des espaces verts et sapins ;
- Le gardiennage de nuit du site ;
- Le barrièrage de l'ensemble du site ;
- La sécurité événementielle de jour et le filtrage du public ;
- La gestion du nettoyage journalier du site ;
- Le règlement intérieur du Village de Noël pendant toute la durée de l'événement
- La communication journalière sur l'événement par un animateur professionnel ;
- Les animations programmées par la Ville de Toulon (parades, spectacles, animations musicales...) ;
- La gestion des prestataires présents sur le site (associations, artistes...).

• Comment déposer sa candidature pour le Village de Noël 2021 :

Si vous souhaitez déposer votre candidature en vue de l'obtention d'un chalet de Noël, vous devez faire parvenir à la Direction Événementiel, Cérémonies, Animations, Protocole de la Ville de Toulon les documents suivants,

AVANT LE 9 AOUT 2021

Documents généraux :

- Le formulaire de candidature complété.
- Une lettre de motivation, précisant le type et le nombre de chalets souhaités.
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé.
- Des photographies des produits ou services proposés.

Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2021 (incendie, vol, vandalisme, etc.), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

- Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois, précisant la mention de « vente ambulante ».

Pour les Producteurs :

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.

Pour les artistes libres :

- Pour les artistes libres, certificat délivré par le Centre des Impôts attestant de votre régularité auprès de l'Administration Fiscale, valable pour 2021.

Ce dossier peut être envoyé par courrier ou courriel à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE TOULON
Direction EVENEMENTIEL / CEREMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE
à l'attention de Mme Sylvie VOLPI
Mairie d'honneur (2ème étage) - Carré du Port – CS 71407
83056 TOULON Cedex
Tél. 04 94 36 31 88
Mail : ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Evènementiel /
Cérémonies – animations / Protocole
Tél : 04 94 36 31 88
Affaire suivie par Mme VOLPI
ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR L'EVENEMENT
« NOËL A TOULON »
Place de la liberté
DU 24 NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2021

A compléter et à renvoyer avant le LUNDI 9 AOUT 2021

• Coordonnées personnelles

- Nom : _____ Prénom : _____
- Adresse : _____
- Code postal : _____ Ville : _____
- Téléphone : _____ Téléphone portable : _____
- Email : _____

• Coordonnées professionnelles

- Raison Sociale : _____
- Adresse : _____
- Code postal : _____ Ville : _____
- Téléphone : _____ Téléphone portable : _____
- Email : _____
- Numéro d'immatriculation RCI ou RM : _____



- **Secteur d'activité :**

Produits à emporter (alimentation, artisanat, décoration, autres)

Produits à consommer sur place (restauration, boissons, crêpes, autres....)

Type de chalet :

Chalet de 6 m2 (2 m x 3 m) Nombre : _____

Chalet de 12 m2 (2 m x 6 m) Nombre : _____

- **Besoin en électricité :**

Puissance : _____

- **Liste des pièces à fournir :**

1. Documents généraux :

- Le formulaire de candidature complété,
- Une lettre de motivation, précisant le type et le nombre de chalets souhaités,
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé,
- Des photographies des produits ou services proposés.

2. Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2019 (incendie, vol Vandalisme, etc....) ainsi que l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

- Extrait de Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés ou extrait D1 du répertoire des métiers, Daté de moins de trois mois, précisant la mention de « vente ambulante ».

Pour les producteurs :

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.

Pour les artistes libres :

- Pour les artisans libres, certificat délivré par le Centre des Impôts attestant de votre régularité auprès de l'Administration Fiscale, valable pour 2021.

Ce dossier peut être envoyé par courrier au courriel à l'adresse ci-dessous :
Mairie de Toulon
Direction ENENEMENTIEL / CEREMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE
à l'attention de Mme Sylvie VOLPI
Mairie d'honneur (2^{ème} étage) – Carré du Port – CS 71407
83056 TOULON Cedex
Tél : 04 94 36 31 88
Mail : ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr